

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 3 mars 2026

**N° VA\_DEL2026\_48**

**Objet : Séjour chantier jeunes 2026 à Rémuzat**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Graziella MOENECLAHEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social des jeunes de la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Maison des Genêts et le service Prévention de la délinquance et Promotion de la santé de la Ville de Villeneuve d'Ascq organisent du 23 au 30 juin 2026 un séjour chantier jeunes pour 6 jeunes de 18/25 ans sur le site municipal de la Ferme de la Donne à Rémuzat dans la Drôme.

Les jeunes éligibles au séjour chantier jeunes sont principalement des jeunes filles et garçons accompagnés par les travailleurs sociaux intervenants dans les services préalablement cités.

En effet pour la plupart, les jeunes ciblés cumulent des difficultés liées à leur santé, leur logement, leur insertion professionnelle.

Ce séjour doit être l'occasion de dresser un bilan sur leur environnement, leur situation afin de les aider à prendre conscience de leurs responsabilités.

Les objectifs généraux recherchés à travers ce séjour chantier jeunes sont :

- de travailler la dynamique de groupe,
- de valoriser les compétences de chacun,
- de redonner du sens au travail
- de créer des liens sociaux,
- d'instaurer une relation de confiance entre les jeunes et les accompagnateurs afin de favoriser un climat convivial propice à la communication et aux échanges.

Afin que l'engagement des jeunes dans ce séjour chantier jeunes soit régulier un contrat d'engagement est signé au début des inscriptions.

Par ailleurs, les dépenses liées au fonctionnement (transport, alimentation, location

de véhicule, prestations de services, etc.) sont prises en charge en partie par la Mission Locale Adélie et la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le projet global de fonctionnement du séjour chantier jeunes est joint en annexe.

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du lundi 2 février 2026, Il est proposé aux membres du conseil :**

- de mettre en œuvre le projet chantier jeunes à Rémuzat ;
- d'approuver le partenariat avec les partenaires cités dans le descriptif du projet ;
- d'autoriser les dépenses liées au séjour chantier jeunes à Rémuzat.

**Imputation comptable : 7066 428 3721**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.3 Maison des Genêts**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 9 mars 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260303-218138-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026

**Proposition de projet de fonctionnement du séjour chantier jeunes  
à Rémuzat  
Du 23 au 30 juin 2026**



Dans le cadre de la politique d'accompagnement social des jeunes de la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Maison des Genêts et le service Prévention de la délinquance – Promotion de la santé de la Ville de Villeneuve d'Ascq organisent, du 23 au 30 juin 2026, un séjour chantier jeunes destiné à 6 jeunes âgés de 18 à 25 ans, sur le site municipal de la ferme de la Donne à Rémuzat.

**Objectifs de l'action :**

Les objectifs principaux de l'action sont de :

- Créer une rupture dans le quotidien du jeune ;
- Développer une relation de confiance entre le jeune et les professionnels ;
- Initier les jeunes à des savoir-faire ;
- Permettre aux jeunes de se dépasser à travers des activités physiques et sportives ;
- Travailler de manière conviviale la vie en collectivité.

**Contenu du projet / Supports de l'action :**

Il est proposé un séjour de 7 jours dans la Drôme provençale, plus précisément à Rémuzat, où la commune de Villeneuve-d'Ascq possède une ferme accueillant notamment les centres de vacances de la Ville.

Durant le séjour, les jeunes réaliseront :

- Des travaux de rénovation du bâtiment ;
- Le montage des tentes familiales destinées au séjour vacances familles.

L'Animateur Insertion Prévention Jeunesse de la Maison des Genêts et l'Éducateur spécialisé du service Prévention de la délinquance – Promotion de la santé encadreront l'ensemble des travaux, en lien avec les services techniques de la Ville, qui auront préalablement établi une feuille de route et un cahier des charges.

Parallèlement au chantier, des activités sportives en milieux spécifiques seront proposées. Les activités prévues sont :

- De la randonnée pédestre ;
- De la randonnée aquatique.

Ces activités se dérouleront en alternance avec le chantier.

**Proposition de projet de fonctionnement du séjour chantier jeunes  
à Rémuzat  
Du 23 au 30 juin 2026**



**Déroulement / Calendrier de l'action :**

**En amont (février à juin) :**

- Repérage des jeunes ;
- Entretiens individuels ;
- Réunions collectives ;
- Organisation de l'action ;
- Actions d'autofinancement ;
- Élaboration du planning et du budget prévisionnel.

**Sur place :**

- Réalisation du chantier et des activités sportives ;
- Temps collectifs (repas, sorties, etc.) ;
- Temps d'échanges avec les professionnels.

**Après l'action (juillet à octobre) :**

- Bilan de l'action ;
- Restitution lors de temps forts proposés par les différentes structures (portes ouvertes, assemblée générale, etc.) ;
- Poursuite de l'accompagnement socioprofessionnel avec les partenaires adéquats ;
- Mise en œuvre de démarches visant à répondre aux problématiques repérées.

**Encadrement spécifique à l'action :**

- Un éducateur spécialisé du service Prévention de la délinquance – Promotion de la santé de la Ville ;
- Un animateur Insertion Prévention Jeunesse de la Maison des Genêts (maison de quartier municipale).

**Le partenariat :**

- **Ville de Villeneuve-d'Ascq** : mise à disposition de deux agents, du matériel nécessaire au chantier, participation financière, collaboration avec les services techniques et suivi des jeunes ;
- **Adélie de Villeneuve-d'Ascq / Mons-en-Barœul** : suivi des jeunes et participation financière au projet ;
- **Foyers de Jeunes Travailleurs de Lille** ;
- **Maison Nord Solidarités** : suivi de certains jeunes et de leur famille ;
- **CCAS** : suivi de certains jeunes et de leur famille.

**Proposition de projet de fonctionnement du séjour chantier jeunes  
à Rémuzat  
Du 23 au 30 juin 2026**



**Le suivi et l'évaluation :**

Les modalités et critères d'évaluation du projet se déclinent selon plusieurs thématiques :

**1. La conformité de l'action au regard de ce qui était prévu :**

- Réalisation des tâches ;
- Réalisation des activités ;
- Participation de 6 jeunes ;
- Ressenti global (cohésion de groupe, respect des règles, qualité des temps collectifs) ;
- Participation du groupe à toutes les étapes du projet (autofinancement, chantier, restitution, etc.).

**2. L'apport de l'action dans le parcours du jeune :**

- Approfondissement du projet personnel ;
- Renforcement de la relation entre le jeune et les professionnels ;
- Sorties positives à l'issue du chantier et avancement dans le parcours ;
- Acquisition de savoir-faire et de savoir-être.

**3. Le partenariat dans l'action :**

- Implication des partenaires tout au long du projet ;
- Qualité du travail partenarial entre professionnels et auprès du public.

## Budget prévisionnel de l'action 2026 SEJOUR CHANTIER JEUNES REMUZAT

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		I. Ressources directes affectées à l'action	<b>700</b>
<b>60 – Achat</b>		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	<b>970</b>		
Achats matières et fournitures	<b>700</b>	74- Subventions d'exploitation(1)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Location 3 mini bus 9 places	<b>1300</b>	- EPCI (précisez la direction)	
Hébergement	<b>1300</b>	Commune(s):	
Péage	<b>230</b>	Commune(s) : fonctionnement	<b>2800</b>
Carburants	<b>500</b>	- Contrat de Ville	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-Mission Locale (Adélie)	<b>1500</b>
<b>Total :</b>	<b>5 000€</b>	<b>Total :</b>	<b>5 000 €</b>